

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025**

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, 84 rue des écoles, au nombre prescrit par la loi.

Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Elisabeth FORIEN, Marie-Cécile MENETRIER, Stéphanie MOREAU et Jérôme MOUILLOT.

Excusé(s) et représenté(s) par pouvoir : Zora CHAFFARD QOCHIH, Mathilde LEGGHE, Florence MIDIERE et Christian NOUVELLOT.

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Hervé ROLLET et Fabrice ROUSSE.

Secrétaire de séance : Elisabeth FORIEN

1 – Vérification du quorum

Monsieur le Maire constate l'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau le 22 octobre 2025 à 18 heures 00.

La séance est levée à 19 heures 00

La secrétaire de séance

M. Dominique BILLOT, Maire

